

SEANCE DU 23 MARS 2018

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 13 mars 2018 s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 23 mars 2018 à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Jacky PETIT

Ordre du jour :

- Vote du CA et compte de gestion 2017
- Affectation de résultats sur le BP 2018
- Vote des 3 taxes
- Vote des subventions allouées au 6574
- Vote du budget primitif 2018
- Validation de l'échange de parcelle Mr LECLERC/commune
- Propriété LEBORNE autorisations de signatures d'un acte et mandatement le l'opération
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Validation de l'avant-projet de la propriété BREILLY,
- Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

PETIT Jacky	BARBARAS Loïc
VANDEBURIE Jean-Louis	BARES Frédérique
LETELLIER Christine	GRAIRE Frédéric
MULLER Simon	GRAS Sébastien
JULIEN Eddy	GUEULLE Christophe
FORTUNA Marie-Christine	PENEAU Sébastien

Absents excusés : Gilles LECNIK donne son pouvoir à Jean-Louis VANDEBURIE, Bruno NEBOUT donne son pouvoir à Christophe GUEULLE, Amandine BENARD donne son pouvoir à Simon MULLER

Secrétaire de séance : BARBARAS Loïc

Le conseil municipal adopte le procès- verbal du 19 janvier 2018

Délibération 2018/003

Vote du compte administratif et compte de gestion 2017 :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Jacky PETIT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Donne acte de la présentation du compte administratif lequel se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Report exercice précédent 217 160,91 €	Report exercice précédent 104 555,05 €	
408 932,00 €	477 736,51 €	141 321,67 €	157 100,66 €
458 961,68 €	694 897,42 €	245 876,72 €	157 100,66 €
Résultat global	235 935,74 €	88 776,06 €	
	Restes à réaliser	1 884,00 €	43 990,00 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
Reconnait la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2018/004

Affectation des résultats au budget 2018 :

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

- reste à réaliser : 42 106,00 €
- compte 001, déficit d'investissement : - 88 776,06 €
- compte 002, excédent de fonctionnement : 189 265,68 €
- compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 46 670,06 €

Délibération 2018/005

Vote des 3 taxes :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1 % sur l'ensemble des 3 taux :

TAXES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Habitation	11,50	92 690,00 €
Foncier bâti	39,60	199 148,00 €
Foncier non bâti	47,91	32 243,00 €
Total		324 081,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal (7 voix pour, 8 voix contre, pas d'abstention) refuse d'augmenter les 3 taxes.

- 7 voix pour (J. PETIT, JL VANDEBURIE+ pouvoir G. LECNIK, E. JULIEN, MC FORTUNA, Loïc BARBARAS, S. GRAS)
- 8 voix contre (F. GRAIRE, C. GUEULLE+ pouvoir B. NEBOUT, S. PENEAU, C. LETELLIER, S. MULLER + pouvoir A. BENARD, F. BARES)

Le taux des trois taxes reste inchangé pour 2018 :

TAXES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Habitation	11,39	91 803,00 €
Foncier bâti	39,21	197 187,00 €
Foncier non bâti	47,44	31 927,00 €
Total		320 917,00 €

Délibération 2018/006

Vote des subventions allouées au compte 6574 :

- Association des Anciens Combattants	120,00 €
- Association Club des Aînés	500,00 €
- Association Comité des Fêtes	1 000,00 €
- TOTAL	1 620,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve ces subventions
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Délibération n° 2018/007

Vote du budget primitif 2018 :

Section de fonctionnement :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la section de fonctionnement dépenses et recettes du budget tel que présenté :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	666 691,68 €	666 691,68 €

Section d'investissement :

Le conseil municipal après en avoir délibéré (6 voix pour 9 voix contre, pas d'abstention) refuse de voter l'opération 217 « création d'une aire de jeux » par :

- 9 voix contre : F. GRAIRE, S. GRAS, C. GUEULLE+ pouvoir B. NEBOUT, S. PENEAU, C. LETELLIER, S. MULLER + pouvoir A. BENARD, F. BARES.
- 6 voix pour J. PETIT, JL VANDEBURIE+ pouvoir G. LECNIK, E. JULIEN, MC FORTUNA, Loïc BARBARAS

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	318 023,06 €	318 023,06 €

Détail des opérations d'investissement :

N° programme	Intitulé des programmes	Dépenses votées	Recettes attendues
186	Achat de terrain	1315,00 €	
195	Matériel de voirie	350,00 €	
217	Création d'une Aire de jeux	43 000,00 €	19 166,00 €
218	Mur de soutènement	18 500,00 €	10 164,00 €
213	Achat propriété LEBORNE	88 000,00 €	
220	Création d'un lotissement hameau de Vaux (études)	20 000,00 €	
	TOTAL	171 165,00 €	29 330,00 €

Vu le résultat du vote de la section d'investissement, le budget primitif 2018 n'est pas approuvé par le conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à se réunir dans les quinze prochains jours pour débattre sur le budget modifié.

Délibération 2018/008

Validation de l'échange de parcelles entre M. LECLERC et la commune :

Lors de sa séance du 30 juin 2017, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de déclassement de la voirie communale des voies ou parties de voies suivantes :

- Voie communale intitulée « chemin rural de la place Pierrette »
- Voie communale intitulée « chemin rural n° 29 dit La Fontaine aux Flambeaux »

Une enquête publique a été réalisée du 07 au 23 novembre 2017, aucune observation n'a été formulée pendant cette enquête.

Lors de sa séance du 19 janvier 2018, le conseil municipal a validé le déclassement de ces deux voies communales.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'échange de ces voies avec 2 parcelles appartenant à M. LECLERC Henri, sachant que les frais de cette opération sont pris en charge par Mr LECLERC.

- La parcelle ZE n° 77, d'une contenance cadastrale de 09a78ca
- La parcelle ZE n° 86, d'une contenance cadastrale de 2a83ca,
Parcelles situées chemin du Haras.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les échanges de parcelles.

Propriété de la SCI LEBORNE :

Le budget 2018 n'ayant pas été approuvé, cette délibération sera remise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Information reportée à un prochain conseil.

Délibération 2018/009

Validation de l'avant-projet de la SA HLM propriété BREILLY :

Lors de la dernière réunion de la commission d'urbanisme élargie à tout le conseil municipal, Madame OLIVIER, directrice de la SA HLM du Beauvaisis, est venue présenter son projet de création de 14 logements sur la propriété BREILLY, répartis de la façon suivante :

- 1 maison existante à vendre
- 3 terrains à bâtir
- 12 logements locatifs 8 T4 et 4 T2

Après échange avec les membres présents de la commission d'urbanisme élargie, il est proposé de n'accepter que 10 logements locatifs soit 6 T4, 2 T2, 2 T3, ou 6 T4 et 4 T3.

Il appartient au conseil municipal d'arrêter le nombre de logements locatifs que la SA d'HLM sera autorisée à construire sur cette propriété, sachant que le plan d'aménagement et l'architecture de ces logements seront soumis à votre approbation lors d'une prochaine séance.

Après en avoir délibéré le conseil municipal 6 voix pour, 9 voix contre pas d'abstention, refuse de valider le projet par :

- 9 voix contre : F. GRAIRE, S. GRAS, C. GUEULLE+ pouvoir B. NEBOUT, S. PENEAU, C. LETELLIER, S. MULLER + pouvoir A. BENARD, F. BARES.
- 6 voix pour J. PETIT, JL VANDEBURIE+ pouvoir G. LECNIK, E. JULIEN, MC FORTUNA, Loïc BARBARAS

Questions diverses :

Délibération 2018/010

Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classe :

Le 19 février 2018, le conseil départemental a voté une motion pour l'instauration en urgence d'un moratoire sur les fermetures de classes dans l'Oise.

Le conseil municipal est invité à valider cette motion :

Le comité technique spécial départemental de l'Education nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que

seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertures. L'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes.

A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures.

Si le sujet des fermetures de classes concerne majoritairement les communes rurales, les villes de l'Oise sont loin d'être épargnées.

Ce projet va à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

Les inégalités en matière d'éducation sont manifestes : l'Oise fait malheureusement partie des dix départements qui concentrent le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture. Selon l'INSEE, plus de 13 % des jeunes Oisiens rencontrent des difficultés. C'est pourquoi ces mesures, si elles étaient confirmées, porteraient un coup dur à notre département.

Je vous propose donc de demander au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes, il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve cette motion

La séance est levée à 22H45.